



TREPLIN CHANSON DE L'ENTREPOT RÈGLEMENT ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'Entrepôt organise en 2020 la 2^{ème} édition de son tremplin chanson visant à soutenir des artistes émergents. L'organisation de ce tremplin est la suivante :

Conditions de participation

- Ce concours est ouvert aux auteurs et/ou compositeurs interprètes de chansons en langue française
- Les candidats ne doivent pas avoir déjà sorti plus d'un CD et/ou 2 EP,
- Les candidats devront avoir au moins 18 ans en avril 2020,
- Chaque candidat devra, **avant le 1^{er} mars 2020**, faire parvenir à l'adresse suivante : tremplin.entrepot@ville-lehaillan.fr :
 - deux à quatre de ses compositions au maximum, en format MP3 ou lien,
 - les textes des chansons en format PDF,
 - une note d'intention (présentation, objectif, envie,...), un visuel et une fiche technique.
- Chaque candidat devra mentionner ses **nom, prénom, adresse, téléphone, e-mail** lors de l'envoi.

Les envois ne seront pas retournés, les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Sélection

- Un jury composé de professionnels aura à charge de sélectionner **4** candidats,
- Les candidats retenus seront avisés par téléphone le 15 mars 2020 au plus tard,
- Les 4 finalistes devront se produire en public le **mercredi 8 avril** en soirée à L'Entrepôt du Haillan, chaque passage ne pourra excéder 20 minutes.
- Les repas et l'hébergement le soir du 8 avril seront pris en charge par L'Entrepôt pour les 4 candidats.
- Le jury désignera le lauréat à l'issue de la soirée.

Le lauréat

En plus d'une dotation d'un montant de **1 200 €**, le lauréat se verra proposer **une programmation à L'Entrepôt** (*Lancement de saison, 1^{ère} partie d'un concert, Haillan Chanté, Mercredi du Haillan...*)

Le lauréat se produira également **le jeudi 9 avril au soir à L'Entrepôt**, lors de la remise du **Prix Voix du Sud – Fondation La Poste**, en présence de **Francis Cabrel**.

Le deuxième lauréat se verra remettre une dotation de **500 €**.

Les 2 autres candidats se verront remettre une dotation de **150 €**.

Calendrier :

- Dépôt des candidatures avant le **1^{er} mars 2020**
- Pour les **4** finalistes, être présents le **mercredi 8 avril**.

Jury :

- Daran, chanteur,
- Michel Gallas, journaliste / Hexagone,
- Yannick Delneste, journaliste / Sud-Ouest,
- Christophe Bosq, directeur agence 3C,
- Pascal Bagnara, directeur Voix du Sud,
- Marine Schnegg, présidente Bordeaux Chanson,
- Nelly Borel, responsable médiation/ événementiel / L'Entrepôt.
- Manuel Corneau, directeur de L'Entrepôt.

